



## Avis public

Avis public est par la présente donné à tous les contribuables de la Municipalité qu'à une séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue à huis clos le 6 avril 2021, le conseil municipal a adopté son règlement 530-21 amendant le règlement 389-06 intitulé règlement d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Louis;

Que la MRC des Maskoutains a délivré le 29 avril 2021 son certificat de conformité à l'égard du règlement 530-21;

Que ce règlement est entré en vigueur lors de la délivrance du certificat de conformité, soit le 29 avril 2021;

Que la consultation de ce règlement peut être faite en s'adressant à l'Hôtel de ville durant les heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Louis, ce onzième jour de mai 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, .



Denis Meunier